

Réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2024

L'an deux Mil vingt-quatre, le 23 mai à 20h30 le Conseil Municipal de la commune de PARC D'ANXTOT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre POISSANT, le Maire.

Etaient présents :

MM. CAVELIER, CRISTIN, DUVAL, HERRIER, LEJEUNE, LEMARCHAND, POISSANT

Mme ALEXANDRE, BOULLEN et LEFEBVRE

Absents excusés : Mme SINSEAU qui a donné procuration à Mme LEFEBVRE
M. MARTIN

Secrétaire de séance : M. HERRIER

Date de convocation : 17 mai 2024

Ordre du jour :

Approbation du dernier compte-rendu
Bureau de vote du 9 juin 2024
Devis : vestiaires – banc - informatique
Informations : défense incendie – vidéo surveillance
City stade : pare ballons - signalisation
Questions diverses

Approbation du dernier compte-rendu

Le projet de compte-rendu du 10 avril 2024 a été diffusé aux élus pour avis le 19 avril 2024.

Avis du conseil municipal :

Le conseil municipal approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents et représentés.

Bureau de vote du 9 juin 2024

Après consultation des élus, M. le Maire confirme que le bureau de vote sera organisé de la façon suivante :

Permanence de 08h00 – 11h30 : MM. CRISTIN, DUVAL et LEMARCHAND

Permanence de 11h30 – 15h00 : Mmes ALEXANDRE et BOULLEN, M. POISSANT

Permanence de 15h00 – 18h00 : Nicolas BOULLEN et MM. LEJEUNE et HERRIER

Le dépouillement aura lieu en présence de MM. DUVAL, LEJEUNE, HERRIER et POISSANT.

L'installation du bureau de vote dans le secrétariat de la mairie sera organisé le samedi 8 juin à partir de 17h00.

Devis : vestiaires - banc - informatique

Vestiaires (Délibération 23052024/01)

Deux piliers extérieurs des vestiaires ont déjà été récemment rénovés mais il reste 3 piliers en très mauvais état sur lesquels il est nécessaire d'intervenir pour préserver l'intégrité du bâtiment. Un devis a été établi par la société de menuiserie artisanale LEROY qui est intervenue pour la réfection des deux premiers piliers. Le montant de ce devis est de 1584 € TTC.

M. le Maire précise que cette dépense sera imputée sur le compte 615221 « bâtiments publics ». Il indique qu'elle est compatible avec la provision du budget primitif 2024 qui supporte déjà les travaux de maçonnerie et de couverture réalisés sur l'église.

Avis du conseil municipal : Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le devis de 1584 € TTC de la société de menuiserie artisanale LEROY pour le remplacement de trois piliers des vestiaires.

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 11
Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 0

Banc (Délibération 23052024/02)

Après l'enlèvement de l'abri spectateurs de l'association sportive RCN, nous allons enfin pouvoir implanter un banc à proximité du city stade. Un premier devis avait été demandé par M. DUVAL à l'Esat d'YVETOT pour la fourniture de deux bancs en 2023. Ce devis était d'un montant de 645 € TTC incluant 25 € de frais de déplacement pour la livraison. Un nouveau devis pour un seul banc est en attente de réception. En référence au devis précédent, le montant de ce dernier devrait être inférieur à 350 € TTC (310 € pour le banc et 25 € de frais livraison).

Avis du conseil municipal :

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la commande d'un banc auprès de l'Esat d'YVETOT pour un montant maximum de 350 € TTC.

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour : 11
Nb de voix contre : 0
Nb d'abstentions : 0

Informatique (Délibération 23052024/03)

M. le Maire indique aux élus qu'il apparaît nécessaire d'investir au niveau du poste informatique du secrétariat car ce dernier est vieillissant et nécessite une mise à niveau sur le plan matériel et logiciels.

M. le Maire a pris contact avec l'entreprise informatique C comm qui a fourni un devis intégrant principalement :

- le remplacement du poste informatique principal du secrétariat (poste 1) équipé du logiciel Window11 pro 64 bits
- un pac Office Famille et Petite Entreprise en licence perpétuelle
- l'installation, la configuration du PC, la récupération des données et sa mise en réseau
- l'up-grade du poste informatique secondaire du secrétariat (poste 2)
- un second pac Office Famille et Petite Entreprise en licence perpétuelle
- une unité de sauvegarde

Le montant total de ce devis est de 3226,01 € TTC. Le montant limité au remplacement du poste 1 du secrétariat serait de l'ordre de 2000 €.

Après discussion, les membres du conseil suggèrent de procéder à une seconde consultation, en faisant appel par exemple à la société GAIA de Bolbec qui vient d'installer avec succès le poste informatique du SIVOS du Colombier.

Avis du conseil municipal :

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés la mise à niveau du matériel informatique du secrétariat pour un montant maximum de 2100 € TTC après une nouvelle consultation de fournisseur.

Le résultat du vote est le suivant :

Nb de voix pour :	11
Nb de voix contre :	0
Nb d'abstentions :	0

Informations

Défense incendie

M. HERRIER indique que tous les travaux relatifs à la phase 1 du projet DECI ont été réalisés à ce jour. La citerne de 60 m3 implantée près de la mare Nouettes a été remplie. Nous sommes toutefois encore en attente des mesures de débit par STGS pour les quatre nouveaux poteaux incendie avant de les déclarer opérationnels.

Para ailleurs, nous avons reçu les notifications des aides demandées pour la seconde phase du projet de la part de Caux Seine agglo et du Département. Nous sommes en attente de l'aide DETR accordée par la préfecture.

Il faut souligner que les travaux relatifs à la seconde phase du projet DECI ne pourront être engagés, fin 2024 ou début 2025, qu'à la condition de souscrire un emprunt. En effet, actuellement le montant des investissements disponibles dans budget primitif 2024 est insuffisant. Un point budgétaire devra être effectué avant la fin 2024 pour évaluer plus précisément nos futurs besoins de financement en investissements, non seulement pour solder le projet sur la défense incendie, mais aussi pour intégrer d'autres projets potentiels.

Vidéoprotection

M. HERRIER indique que le dossier est toujours en cours d'instruction pour les demandes d'aides FIPD et DETR. Pour mémoire, la notification du département avait été acquise en 2023 lors du premier dépôt de dossier.

Mme LEFEBVRE souligne l'intérêt de ce projet face à la recrudescence récente de vols et de cambriolages sur notre commune et dans le voisinage (vol d'un camping-car, vol d'équipements dans le local de stockage de la commune, etc.).

City stade : pare ballons

L'équipement complémentaire est commandé auprès du fournisseur SATD. M. DUVAL va recontacter le responsable commercial pour définir avec lui la période d'intervention.

Signalisation

M. DUVAL précise que nous avons reçu la quasi-totalité des panneaux commandés. Il reste à recevoir les panneaux de rue qui nécessitent un temps de fabrication un peu plus long.

La mise en place des nouveaux panneaux est en cours (signalisation du passage à niveau, panneau « stop » rue de l'église, signalisation « enfants » sur la D80 et sente au prêtre, etc.).

Eclairage public

M. le Maire rappelle également que 8 points d'éclairages doivent être passés en LED cette année, ce qui se traduira par l'équipement en LED de près de la moitié des éclairages de la commune. Cette démarche devra être poursuivie en 2025.

Questions diverses

Fleurissement de la commune

Mme LEFEBVRE précise que les achats de fleurs pour l'embellissement de la commune ont été effectués et que la mise en place aux endroits habituels est maintenant terminée.

Repas des anciens

A la suite de la demande de M. LEMARCHAND, M. HERRIER confirme que le repas des anciens a particulièrement été apprécié par la grande majorité de ces derniers. Le repas était de très bonne qualité, l'ambiance était chaleureuse et l'animation musicale a permis aux participants de faire quelques pas de dance.

Prochaine réunion du conseil municipal
jeudi 19 septembre 2024 / 20h30 / mairie

Délibérations

- 23052024/01 Approbation du devis LEROY pour les travaux des vestiaires
23052024/02 Approbation de la commande d'un banc à l'Esat d'YVETOT
plafonnée à 350 € TTC
23052024/03 Approbation du renouvellement et mise à niveau du matériel informatique du
secrétariat plafonné à 2100 € TTC
-

ALEXANDRE Mathilde	BOULLEN Claire	CAVELIER Sylvain	CRISTIN Guillaume
DUVAL Yves	HERRIER Dominique	LEFEBVRE Carine	LEJEUNE Norman
LEMARCHAND Sylvain	MARTIN Etienne Excusé	POISSANT Pierre	SINSEAU Clémence Excusée Procuration à Mme LEFEBVRE